



JORF n°0167 du 22 juillet 2010 page 13515  
texte n° 5

DECRET

**Décret n° 2010-826 du 20 juillet 2010 complétant le décret n° 2006-440 du 14 avril 2006 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative au contrat de transition professionnelle**

NOR: ECED1014804D

Le Premier ministre,  
Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Vu le [code du travail](#), notamment son article L. 1233-65 ;  
Vu l'[ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006](#) modifiée relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle ;  
Vu le [décret n° 2006-440 du 14 avril 2006](#) modifié pris pour l'application de l'[ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006](#) relative au contrat de transition professionnelle ;  
Vu l'avis du Conseil national de l'emploi en date du 14 juin 2010,  
Décrète :

**Article 1**

Le décret du 14 avril 2006 susvisé est ainsi modifié :  
1° L'article 6-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :  
« 8° Du 1er juillet 2010 dans les bassins d'emploi de Saint-Claude et de Saint-Nazaire. »  
2° L'article 6-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :  
« 8° Le 22 avril 2010 dans les bassins de Saint-Claude et de Saint-Nazaire. »

**Article 2**

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,

Christine Lagarde

Le secrétaire d'Etat

chargé de l'emploi,

Laurent Wauquiez